



Récupération d'argent sur une succession

Par **tatasandrine**, le 17/05/2017 à 15:47

bonjour,

Suite à la succession de ma grand-mère, nous avons perçu mon frère et moi, une partie seulement de la succession en nov 2015

Un des héritiers (réservataire) doit rétrocéder 200 000 euros à la succession, ce qui fait pour chacun de nous 21000 euros.

Quelle action puis-je entreprendre pour récupérer cette somme?

sachant: que je suis tutrice de mon frère incapable majeur,
que je ne suis pas imposable
que la personne n'habite pas le même département et j'ai très très peu de renseignements sur cette personne

avec mes remerciements

Par **youris**, le 17/05/2017 à 17:48

bonjour,

si l'acte de succession mentionne le versement de cette soulte, vous mettre en demeure par LRAR, cette personne de payer.

en l'absence de paiement, il vous faudra demander l'intervention d'un huissier.

les actes notariés revêtus de la formule exécutoire valent titres exécutoires.

salutations